



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 13 – Afrique du Sud
Intervention de la Belgique
Date : 31 mai 2012

Madame la Présidente,

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation de l'Afrique du Sud, et espère pouvoir mener avec elle un dialogue constructif dans le cadre de l'Examen périodique universel.

Mon pays tient à saluer le rôle positif joué par l'Afrique du Sud dans la promotion des droits de l'homme au niveau international, notamment dans la lutte contre la discrimination basée sur la race, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Le pays s'est aussi doté d'institutions spécialisées crédibles, comme la *Human Rights Commission*, qui effectuent un travail appréciable sur le terrain.

Paradoxalement, malgré ce leadership international dans la lutte contre la discrimination, et malgré la présence d'une société civile très active, de multiples et graves formes de **discriminations** persistent en Afrique du Sud. Mon pays souhaiterait dès lors formuler les observations suivantes.

Mon pays salue la législation progressiste en matière de personnes **LGBT**. Toutefois, celles-ci sont victimes de violences extrêmement graves, y compris des violences sexuelles.

R1. La Belgique recommande donc aux autorités sud-africaines de mener des campagnes de sensibilisation contre l'homophobie et la discrimination sur base de l'orientation sexuelle.

R2. Mon pays recommande aussi de faire en sorte que l'impunité ne puisse pas s'installer pour ce type de délits : tous les cas de violence contre les personnes LGBT doivent absolument faire l'objet d'enquêtes crédibles et leurs auteurs doivent faire l'objet de poursuites judiciaires.

Un autre sujet de préoccupation majeur est le sort des **travailleurs migrants et des demandeurs d'asile** en Afrique du Sud, des catégories de personnes vulnérables qui sont victimes de discriminations et violences diverses.

R3. Ma délégation recommande par conséquent à l'Afrique du Sud de respecter ses obligations légales nationales et internationales en matière de protection des droits des demandeurs d'asile et des travailleurs migrants.

Je vous remercie Madame la Présidente.